



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE MAINE ET LOIRE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Rue du Landreau - BP 80247

49072 – BEAUCOUZE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE MAINE ET LOIRE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE MAINE ET LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 27 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

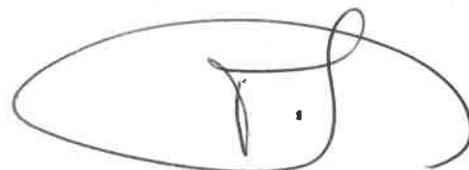
Thierry DOHIN

Associé Responsable Technique



Franck NOGUET

Associé Représentant Légal



Bilan Actif

	31/12/2023			31/12/2022	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	7 428,00	5 536,50	1 891,50	4 287,50
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	65 361,71	37 132,70	28 229,01	28 229,01
Constructions	156 270,55	129 324,46	26 946,09	31 744,52	
Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 987,92	13 501,64	4 486,28	7 008,07	
Autres immobilisations corporelles	69 694,75	57 887,52	11 807,23	15 637,92	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	50 366,95		50 366,95	50 366,95	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	163 388,96	20 166,68	143 222,28	151 805,56	
Autres immobilisations financières	25,00		25,00	25,00	
TOTAL (I)	530 523,84	263 549,50	266 974,34	289 104,53	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				738,00
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	110 839,66	62 919,21	47 920,45	47 397,82
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	406 417,67		406 417,67	466 526,03	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
	603 704,16		603 704,16	1 102 938,56	
Charges constatées d'avance	29 900,11		29 900,11	17 798,13	
TOTAL (II)	1 150 861,60	62 919,21	1 087 942,39	1 635 398,54	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 681 385,44	326 468,71	1 354 916,73	1 924 503,07

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

31/12/2023

31/12/2022

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	122 449,02	122 449,02
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	376 243,24	407 693,46	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 276,67	(31 450,22)	
	Total des fonds propres (situation nette)	499 968,93	498 692,26
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	499 968,93	498 692,26
Fonds reportés et autres fonds propres dédiés	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	157 755,23	157 755,23	
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	Total des fonds reportés et dédiés	157 755,23	157 755,23
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	8 015,00	8 295,00
	Total des provisions	8 015,00	8 295,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 303,45	46 290,09	
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	28 481,36	719 587,87	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	603 046,18	493 882,62	
Produits constatés d'avance	2 346,58		
	Total des dettes	689 177,57	1 259 760,58
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 354 916,73	1 924 503,07
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 276,67	(31 450,22)
	(1) Dont à moins d'un an	689 177,57	1 234 820,58
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de présentation

Compte de Résultat 1/2

PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
Cotisations	567 641,91	546 559,40
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	104 712,50	111 818,11
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	45 532,27	53 347,86
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 572,15	15 117,93
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	17,36	2,90
Total des produits d'exploitation	727 476,19	726 846,20

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	250 847,87	271 854,13
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 879,60	5 963,94
Salaires et traitements	311 270,50	320 152,48
Charges sociales	135 867,14	138 302,89
Dotation aux amortissements et dépréciations	15 556,91	16 193,68
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 672,94	8 818,28
Total des charges d'exploitation	729 094,96	761 285,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 618,77)	(34 439,20)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 618,77)	(34 439,20)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	774,99	
	Autres intérêts et produits assimilés	3 083,16	2 174,93
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 858,15	2 174,93
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 858,15	2 174,93
RESULTAT COURANT avant Impôts		2 239,38	(32 264,27)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	990,00	974,10
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 250,00	
Total des produits exceptionnels		6 240,00	974,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	536,03	156,48
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 666,68	3,57
Total des charges exceptionnelles		7 202,71	160,05
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(962,71)	814,05
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		737 574,34	729 995,23
TOTAL DES CHARGES		736 297,67	761 445,45
EXCEDENT ou DEFICIT		1 276,67	(31 450,22)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Mission de présentation

Annexe

◆ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 354 917** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **737 574** euros et un total **charges** de **736 298** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 277** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

◆ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association **Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de Maine et Loire** a pour objet social de contribuer à :

- Coordonner les services des MFR et CFP du département autour de la formation initiale scolaire, l'apprentissage, la formation professionnelle continue, la mobilité...
- Assurer la relation avec les partenaires
- Renforcer l'ancrage territorial des MFR sur le département

La fédération a pour mission et activités de :

- **Représenter** les MFR et renforcer le positionnement du réseau sur le territoire départemental
- **Accompagner** les Conseils d'Administration et les équipes dans leurs missions et nouveaux projets
- **Coordonner** et animer des activités et des temps collectifs
- **Veiller au respect** des statuts et des valeurs des MFR.

grâce à :

- L'appui technique et logistique
- L'aide au développement (accompagnement à l'ouverture de nouvelles formations...)
- Le soutien administratif et comptable (aide aux demandes de subventions...)
- La communication autour des règlements qui régissent leur secteur d'activité
- L'accompagnement et promotion des actions associatives (aide aux projets et à l'organisation de manifestations)

Annexe

- Le renforcement de la cohésion entre les associations adhérentes

◆ FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2024.

Nouveau règlement comptable

A compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, un nouveau règlement comptable est applicable à l'association. Celui-ci a entraîné des reclassements comptables au bilan et au compte de résultat qui n'ont pas d'impact sur la lecture globale des comptes.

◆ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les règlements du comité de la réglementation comptable rappelées ci dessous :

- règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels
- règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

Annexe

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Autres informations

Indemnités de fin de carrière :

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées charges comprises sur la base de l'application de la convention collective des Maisons Familiales, d'un départ volontaire à l'initiative du salarié à 64 ans et d'un taux d'actualisation de 3,70 %. Elles s'élèvent, au 31/12/2023 à 8 015 €.

Sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans, le montant de la provision au 31/12/2023 aurait été de 9 300 €.

Fonds dédiés

Le centre de formation et de promotion de La Membrolle a procédé à sa liquidation sur l'exercice 2014 et a décidé de léguer à la Fédération Départementale des Maisons Familiales la somme de 236 743, 20 €, à charge pour celle ci de l'affecter aux orientations suivantes :

- 1 000 € à verser à la fondation des MFR pour le développement des MFR à l'étranger, cette somme a été versée aussitôt

Annexe

- le solde de 235 743,20 € est dédié pour des projets en matière de formation continue dans les MFR.

Cette somme, inscrite au compte 195 "Fonds dédiés sur contributions financières autres organismes", n'a pas été mouvementée en 2015, 2016, 2017 et 2018.

Au 31/12/2019, sur la somme de 235 743,20 €, il est réservé une somme de 51 055,48 € pour soutenir la MFR de La Saillerie pour laquelle la Fédération Départementale a fait un prêt d'un même montant sur ce même exercice 2019.

Au 31/12/2020, un projet de démarche de certification et labellisation a été réalisé au sein du CFP de Jallais pour un montant de 70 000 €. En conséquence une écriture de reprise des fonds dédiés pour compenser cette charge a été comptabilisée sur l'exercice 2020.

La position du compte 195 "Fonds dédiés sur contributions financières autres organismes" au 31/12/2020 est de 165 743,20 €, cette somme comprenant toujours la réserve de 51 055,48 € pour le prêt de La Saillerie ainsi qu'une nouvelle réserve à hauteur de 50 000 € pour garantir le prêt mis en place par la Fédération Départementale au CFP de Gennes.

Au 31/12/2021, la démarche de certification a été soldée. En 2021, une charge de 7 987,97 a été comptabilisée avec en contrepartie une reprise des fonds dédiés pour la même somme.

La position du compte 195 "Fonds dédiés sur contributions financières autres organismes" au 31/12/2021 est de 157 755,23 €, cette somme comprenant toujours la réserve de 51 055,48 € pour le prêt de La Saillerie, une autre pour la garantie du prêt au CFP de Gennes à hauteur de 40 000 € (l'établissement a remboursé 10 000 € en 2021) ainsi qu'une nouvelle réserve à hauteur de 25 000 € pour garantir le prêt mis en place par la Fédération Départementale à la MFR de Noyant.

Au 31/12/2022, le montant des fonds dédiés est toujours de 157 755,23 €. Ils comprennent la réserve de 51 055,48 € pour le prêt de La Saillerie, une somme de 30 000 € au titre de la garantie du prêt du CFP de Gennes et 25 000 € pour garantir le prêt à la MFR de Noyant.

Au 31/12/2023, le montant des fonds dédiés est toujours de 157 755,23 €. Ils comprennent la réserve de 51 055,48 € pour le prêt de La Saillerie, une somme de 20 000,12 € au titre de la garantie du prêt du CFP de Gennes et 25 000 € pour garantir le prêt à la MFR de Noyant.

Contributions volontaires en nature

Elles ont été jugées non significatives pour 2023.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/202
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions Viremt p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	7 428,00				7 428,00
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 428,00				7 428,00
CORPORELLES					
Terrains	65 361,71				65 361,71
Constructions sur sol propre	132 898,20				132 898,20
sur sol d'autrui					
instal. agencé aménagement	23 372,35				23 372,35
Instal technique, matériel outillage industriels	17 987,92				17 987,92
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique et mobilier	67 684,75		2 010,00		69 694,75
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	307 304,93		2 010,00		309 314,93
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	50 366,95				50 366,95
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	170 580,56		15 000,00	22 166,60	163 413,96
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	220 947,51		15 000,00	22 166,60	213 780,91
TOTAL	535 680,44		17 010,00	22 166,60	530 523,84

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations Diminutions	Amortissements au 31/12/2023
INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres	3 140,50	2 396,00	5 536,50
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 140,50	2 396,00	5 536,50
CORPORELLES			
Terrains	37 132,70		37 132,70
Constructions sur sol propre	107 772,39	2 017,24	109 789,63
sur sol d'autrui			
instal. agencement aménagement	16 753,64	2 781,19	19 534,83
Instal technique, matériel outillage industriels	10 979,85	2 521,79	13 501,64
Autres instal., agencement, aménagement divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, mobilier	52 046,83	5 840,69	57 887,52
Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 685,41	13 160,91	237 846,32
TOTAL	227 825,91	15 556,91	243 382,82

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023		
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	8 295,00		280,00	8 015,00	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 295,00		280,00	8 015,00		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
		18 750,00	6 666,68	5 250,00	20 166,68	
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	63 429,21		510,00	62 919,21
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	82 179,21	6 666,68	5 760,00	83 085,89		
TOTAL GENERAL	90 474,21	6 666,68	6 040,00	91 100,89		
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation			790,00			
	- financières					
	- exceptionnelles	6 666,68	5 250,00			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	163 388,96	76 555,40	86 833,56
	Autres immobilisations financières	25,00	25,00	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	64 110,56	64 110,56	
	Autres créances clients, usagers	46 729,10	46 729,10	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	3 204,56	3 204,56	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	403 213,11	403 213,11	
	Charges constatées d'avance	29 900,11	29 900,11	
	TOTAL DES CREANCES	710 571,40	623 737,84	86 833,56
	Prêts accordés en cours d'exercice	15 000,00		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	22 166,60		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	55 303,45	55 303,45		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	5 616,51	5 616,51		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 914,85	21 914,85		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	950,00	950,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	603 046,18	587 136,18	15 910,00	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 346,58	2 346,58		
	TOTAL DES DETTES	689 177,57	673 267,57	15 910,00	

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Mission de présentation

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	122 449,02				122 449,02
Autres réserves					
Report à nouveau	407 693,46	(31 450,22)			376 243,24
Excédent ou déficit de l'exercice	(31 450,22)	31 450,22	1 276,67		1 276,67
Situation nette	498 692,26		1 276,67		499 968,93
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	498 692,26		1 276,67		499 968,93

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture
			Montant global	dont rembour- sements		31/12/2023
						Montant global
Subventions d'exploitation						
Contributions financières d'autres org.						
Leg CFP La Membrolle	157 755,23					157 755,23
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	157 755,23					157 755,23

dont fds dédiés
à des projets
sans dépense au
cours des deux
derniers exercices

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			29 900,11
		29 900,11	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES

Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES

TOTAL	29 900,11
-------	-----------

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 346,58
		2 346,58	

Produits constatés d'avance - FINANCIERS

Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS

TOTAL **2 346,58**